



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Présentation des comptes de l'exercice 2014 en première lecture ;
5. Proposition de l'Exécutif :

Délibération

D 01-2015 R : statut du personnel de la commune d'Avusy

6. Proposition du Conseil municipal :

Motion

M 02-2014 R : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal ;

7. Autres propositions de motions et de résolutions ;
8. Demandes de naturalisations (huis clos) ;
9. Rapports des commissions ;
10. Fixation des dates des prochaines commissions ;
11. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Renvoi de la délibération : D 01-2015 R : statut du personnel de la commune d'Avusy en commission sociale par 6 pour / 5 contre et 2 abstentions (le président a dû voter pour cause d'égalité des voix).

- Renvoi de la motion : M 02-2014 R : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal en commission aménagement par 10 pour et 1 abstention.
- Organiser la Fête de la musique à Sézegnin dimanche 21 juin 2015

1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015**

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, M. JUNGO passe au vote et c'est avec 10 voix pour et 1 abstention, que les conseillers acceptent le procès-verbal.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

2.1 Voyage du Conseil municipal

M. JUNGO est déçu. Seules 4 personnes ont répondu. Il relève le peu d'engouement.

Il aurait bien voulu que les gens répondent. Est-ce que personne ne veut partir ? Est-ce la formule qui ne convient pas ?

M. JUNGO informe qu'il jette l'éponge.

M. GOY propose d'aborder ce sujet une fois la séance du Conseil municipale terminée.

3. **Communications de l'Exécutif**

3.1 Cercle des jeunes

Le Cercle des jeunes du bas (les plus anciens) a été fermé pour 2 – 3 semaines. En cause : des jeunes y dorment et c'est inacceptable.

3.2 Sablière du Cannelet SA – Site de Forestal

Notre insistance pour faire avancer les choses porte ses fruits ; malheureusement pas dans le bon sens.

Nous avons reçu un courrier signé par M. Jean-Luc GAUTHEY, chef de service à l'Office de l'urbanisme, qui nous informe que le projet de modification de zone est dans une phase de consultation technique.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que l'Etat va donc plus vers une modification de zone, plutôt que vers une expulsion de la Sablière du Cannelet SA. Nous serons sûrement auditionnés.

Point positif, les services bougent suite à la lettre de M^e MEGEVAND, qui avait pour mandat de bousculer les choses et les gens dans le but d'obtenir des réponses et que l'on arrête de nous mener en bateau.

M. ETIENNE : est-il normal qu'aucune sanction administrative ne soit prise ?

M. JEMMELY : la sanction n'est pour l'instant pas possible. A voir par la suite. Dans l'immédiat, nous aimerions lui impartir un délai à l'Etat.

M. GARDI relève que M^e MEGEVAND a demandé au GESDEC où il en était et quelle autorisation détenait M. MAURY qui lui donne le droit d'exploiter ? Et c'est à partir de là, que la seule réponse que nous avons obtenue est que ce projet est en consultation.

3.3 Route de Forestal

Les SIG ont commencé. La conduite d'eau va être changée et il s'agit d'un gros travail qui va durer à peu près 1 ½ à 2 mois.

Tout est mis en œuvre pour que les usagers soient le moins possible incommodés. La circulation ne sera pas bloquée et des places de parc seront mises à disposition.

Durant les vacances de Pâques, les travaux se feront au niveau du carrefour, profitant d'avoir les enfants en vacances.

3.4 Etude chemins piétonniers

En cours.

M. GARDI doit se rendre à un rendez-vous pour des questions sur l'utilisation de ce tronçon et voir si nous allons dans la bonne direction avec cette étude. Un retour sera fait auprès de la commission travaux.

3.5 Chauffage solaire

La maison au Danemark a été contactée

Il s'avère qu'elle est très intéressée par cette étude et nous sommes en communication avec elle.

Nous devons maintenant lui fournir tous les documents dont elle a besoin pour cette étude de faisabilité.

3.6 Plantations d'arbres

M. GARDI a fait le tour avec M. LUGRIN pour repérer deux-trois endroits.

Des plans vont être transmis à la commission, mais il est trop risqué de planter des arbres maintenant. Le mieux est d'attendre cet automne.

3.7 Sécurité

Suite aux propositions de M. MAUDET sur la sécurité de proximité, le groupe intercommunal « Prévention et sécurité en Champagne » s'est réuni, avec la commune de Bernex et a décidé notamment, de créer une commission de sécurité dans toutes les communes de la Champagne, de se réunir avec les magistrats en charge de la sécurité après les prochaines élections, et de présenter un projet chiffré, à ces commissions sécurité, le 18 juin prochain à 20h. à Avusy, de ce que pourrait coûter la mise sur pied d'une police municipale pour la Champagne.

3.8 Préau de l'école

Pour faire suite à la motion sur l'aménagement du préau d'Athenaz destiné aux 10 – 15 ans, M. FLECK a rendez-vous le 17 avril avec trois membres de l'APE-A et deux enseignants.

3.9 Réponse au projet de motion relatif à la création éventuelle de places de crèche à Sézegnin

D'entente avec des membres du Conseil municipal, l'étude a été élargie à la villa Curtet, comme éventuelle solution alternative.

La demande formulée par le texte a été prise en compte, ainsi que les explications qui avaient été données lors de la réunion du 18 mars dernier en présence de Mmes KUNZ et MAILLAT. Un rapport chiffré d'un consultant spécialisé sur les questions de sécurité et enfin, les pratiques actuelles en matière de construction de crèche a été demandé.

Il en résulte que, aussi bien pour le bâtiment de Sézegnin que pour la maison Curtet, les salles ne pourraient pas être transformées en crèche sans de très gros travaux.

Les escaliers entre les deux niveaux dans le bâtiment de Sézegnin sont un obstacle qui s'avère insurmontable.

Les montants articulés oscillent entre Fr. 250'000.-- et Fr. 350'000.--, pour aboutir à un résultat pas totalement satisfaisant et qui pourrait déboucher sur un agrément provisoire de deux ans.

L'investissement serait donc encore plus inopportun.

A prendre également en compte, que la création de crèche se conçoit plus sous la forme d'intercommunalité, afin d'augmenter les effectifs d'enfants, dans le but de diminuer le coût de fonctionnement.

Pour notre part, le chiffre qui avait été articulé se monte à une quinzaine d'enfants. Nous devrions faire appel aux autres communes pour louer des places, pour ensuite les reprendre en cas de besoin, tel que Bernex par exemple, solution qui n'est pas très satisfaisante.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif ne trouve pas opportun, à l'heure actuelle, de créer des places de crèche sur cette base-là, bien qu'étant conscient qu'il y a un besoin, difficile à chiffrer, car suite à un tout-ménage diffusé sur notre commune, les réponses ne se sont de loin pas bousculées.

M. FLECK rappelle que nous avons transmis la décision du Conseil municipal de ne pas acheter de places de crèche à la commune d'Aire-la-Ville, mais d'en louer. Proposition à laquelle nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Pour conclure, l'Exécutif attend toujours une réponse pour la location de places à Aire-la-Ville ; garde l'optique d'une crèche intercommunale sur le site d'Eaumorte ou sur les terrains Portier.

La motion, telle que proposée, lui paraît donc irréaliste et il n'entend pas y donner suite.

Mme VENDEIRA demande quel est le problème posé par les escaliers ?

M. JEMMELY : la largeur des marches au centre ne respecte pas les normes minimales en vigueur qui se situent entre 15 et 17 cm.

Mme VENDEIRA : serait-il possible de visiter la maison Curtet et des crèches existantes (Versoix et Veyrier) ?

M. ETIENNE : ainsi que d'avoir un jeu de plan de la maison Curtet pour pouvoir soumettre une proposition à étudier avec le service. Il lui semble que tout a été balayé de la table.

M. JEMMELY : rien n'a été balayé. C'est aux conseillers d'en parler lors d'une commission. M. FLECK a simplement répondu à la motion, telle qu'elle avait été déposée. Si les conseillers veulent poursuivre le projet, il n'y a aucun souci. Une idée était aussi d'aménager la crèche en bas, dans la salle communale de Sézegnin, et que la partie administrative se fasse dans les étages, mais dans ce cas, nous hypothéquerions la salle communale.

M. NICOLET : l'Exécutif a-t-il un plan B, pour satisfaire le contreprojet voté par le peuple, demandant la planification de l'accueil de la petite enfance, dans un délai de 5 ans, ce qui nous porte à 2017 ?

M. JEMMELY : comme dit précédemment, Eaumorte ou les terrains Portier. En ce qui concerne la planification citée par M. NICOLET, il ne s'agit que d'une planification de l'Etat, purement théorique.

M. GARDI précise que lors de la dernière assemblée de l'ACG, Mme EMERY-TORRACINTA a présenté l'avant-projet de loi sur le préscolaire, et sans trahir la confidentialité, rien n'est encore défini, des textes sont inscrits, mais pour l'instant, c'est selon les besoins, rien n'est encore défini. L'Etat doit statuer pour proposer une loi que nous devons voter.

M. GAILLARD serait pour mettre une pression intercommunale. Un projet en préfabriqué qui se trouve à Meyrin nous a été présenté. Il a été vite réalisé et il est vraiment très bien pour une crèche définitive.

M. JEMMELY a le dossier complet, pour si jamais. Les modules sont très bien. Carouge a créé une crèche avec le même concept. Il attire l'attention sur le fait que l'Exécutif est sensible au problème, mais il ne veut pas précipiter les choses. Nous devrions peut-être trouver une solution provisoire avant d'avoir un projet concret à Eaumorte. A voir en commission.

M. FLECK : tout ce qui touche à la petite enfance est le domaine le plus exigeant et il serait préférable de partir du neuf que de bricoler quelque chose sur de l'existant.

4. Présentation des comptes 2014, en première lecture

M. JEMMELY passe en revue les notes explicatives Il souligne que ces comptes seront revus à la commission des finances agendée le 1^{er} avril prochain et qu'il y aura ensuite un retour au Conseil municipal.

21h.30 M. BONAITI rejoint la séance.

M. BUBLOZ : serait-il possible d'avoir le détail des comptes transitoires, afin que ça puisse servir de réserve l'année d'après ?

M. GANGLOFF : au fur et à mesure que les factures « transitoires » arrivent, elles sont passées dans les comptes. Il peut arriver que nous n'ayons encore pas reçu toutes les factures de l'année écoulée au moment de la 1^{ère} lecture, mais nous faisons le maximum pour éviter les surprises.

5. Propositions de l'Exécutif

Délibération : statut du personnel de la commune d'Avusy

Mme HALDEMANN : la commission sociale a reçu le règlement du personnel et il est ressorti que les membres de la commission aimeraient que certains points du règlement soient passés dans le statut, tels que les vacances, les congés spéciaux, etc.

Mme CERUTTI : il était convenu qu'après réception du règlement, nos remarques ou questions soient échangées par e-mail. Y en a-t-il eu ? Lors de la commission, les interrogations principales tournaient autour des vacances et des congés spéciaux. Ces points ont été éclaircis en prenant connaissance du règlement.

Suite à cette commission, M. JEMMELY aurait voulu avoir des questions afin de pouvoir y répondre. Avoir une discussion.

Il rappelle que l'idée de ce statut était d'avoir un document qui convienne à tout le personnel des communes de la Champagne. Il rappelle que le statut est voté par le Conseil municipal et que le règlement est voté par l'Exécutif, mais nous avons quand même choisi de transmettre ledit règlement. M. JEMMELY n'a pas d'objection à ce que certains points soient transférés du règlement au statut, mais il n'est pas d'accord de tout reprendre à zéro, surtout que l'ensemble de notre personnel a pris connaissance des documents et en a discuté et que tout est OK.

M. ETIENNE a une proposition d'amendement. Il aimerait que la commune passe de la grille salariale de la Ville de Genève à celle du Canton afin que cela soit plus clair.

M. NICOLET revient sur les trois propositions d'amendements au statut qu'il a fait parvenir par courriel, amendements qui sont en partie comblés par le règlement. Comme déjà dit précédemment, il souhaiterait que ces points, et tout ce qui concerne les congés en particulier, figurent dans le statut et pas dans le règlement.

De plus, si vraiment nous nous basons sur le statut de la Ville de Genève, nous aurions des semaines à 39h. et pas 40h., sans compter deux-trois autres éléments dont il fait référence dans sa proposition.

Le but est de protéger les deux parties : employés / employeur.

M. GAILLARD aimerait que la commission sociale puisse fournir un rapport de majorité et un rapport de minorité, afin que le Conseil municipal dans son ensemble puisse se faire une idée.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que les amendements proposés ce soir par M. NICOLET, sont venus plus tard et ils n'ont pas pu être discutés au sein de la commission sociale. Il souligne que la majorité des communes se basent, dans les grandes lignes sur le statut de la Ville de Genève, mais il n'est pas adapté à notre fonctionnement et à notre dimension, sinon, nous ne serions pas en train d'en établir un. Le but est de trouver un juste équilibre entre le privé et le public, et il ne faut pas exagérer.

M. NICOLET souligne que dans le procès-verbal que personne n'a contesté, figure une phrase qui dit que la commune d'Avusy n'a pas son statut du personnel et que nous nous sommes toujours basés sur celui de la Ville de Genève. A partir de ce moment, il faut qu'une commune telle que la nôtre parte sur une base qui ne péjore pas les conditions de travail de ses employés. Personnellement, il trouverait incompréhensible que nous n'offrions pas certains comforts sociaux sous prétexte d'économiser un demi-salaire. Les collectivités publiques ont mené des combats pour notamment, l'assurance maternité, enfin obtenue dans le privé, et il trouve que cela n'a pas de sens d'opposer les uns et les autres. C'est pourquoi, il est d'avis que de passer de 18 à 20 semaines de congé maternité n'est pas insurmontable.

M. JEMMELY rappelle que le but était que le statut soit identique pour toutes les communes de la Champagne. Nous n'allons pas rédiger un statut spécial Avusy. Ce n'est pas le but recherché.

M. GARDI : s'il prend l'exemple des heures, nous nous basons pour la majorité sur la Ville de Genève, mais nous n'avons jamais suivi l'évolution (la Ville 39h. et nous 40h). C'est pour cela, que nous voulons nous doter de statut, pour que cela soit officiel et approuvé par le Conseil municipal. Nous voulons mettre en place un statut commun, afin d'éviter les tiraillements entre les employés des diverses communes de la Champagne. Certains arguments méritent peut-être une discussion, mais il faut rester réaliste.

M. GOY : nous parlons intercommunalité à maintes reprises et ce statut en fait partie et est un bon exemple de ce qu'il est possible de faire.

Personnellement, il trouve que ce statut est satisfaisant pour une commune telle que la nôtre.

M. NICOLET : nous n'avons jamais tort d'être exemplaires et cela pourrait inciter les autres à faire de même.

M. MEYER : si vraiment nous voulions être égalitaires, il faudrait traiter les entreprises étrangères à qui nous faisons appel de la même manière !

M. BUBLOZ rejoint M. GAILLARD et souhaiterait également que la commission sociale puisse fournir un rapport majoritaire et un rapport minoritaire.

M. BRÜDERLIN est contre un nouveau renvoi en commission, car aucunes remarques ne sont parvenues par e-mail suite à la prise de connaissance du règlement, alors que les conseillers avaient l'occasion de se manifester en dix jours.

Mme HALDEMANN : il s'agit plutôt d'un manque de temps.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande qui est pour le renvoi en commission ?

5 pour / 5 contre / 2 abstentions

Au vu de cette égalité, M. JUNGO doit se prononcer et il est favorable au renvoi en commission, ce qui monte le nombre de voix à

6 pour / 5 contre et 2 abstentions.

6. Proposition du Conseil municipalMotion : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal

M. NICOLET : suite au renvoi en commission de ce texte présenté lors d'une précédente séance, la motion a subi quelques changements dont il fait part. Il précise que les modifications ont été le fruit d'échanges intéressants lors de la commission et également d'expériences qu'il a réalisées sur place. En gros, la tendance serait un aménagement sur le tronçon avusien qui aurait pour but de limiter un maximum le trafic de transit, de mettre les villages de la commune en zone 30 km/h. et de finaliser les aménagements proposés par Trafitec.

M. JEMMELY : bon nombres d'éléments ne concernent pas Forestal, mais d'autres tronçons et d'autres communes et nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons.

M. GARDI signale que le DETA ne propose rien du tout. Il avalise des propositions faites par des bureaux d'ingénieurs que les communes transmettent. Depuis l'étude de Trafitec, des nouvelles choses existent peut-être.

M. GAILLARD : il s'agit d'une philosophie de réflexion. L'idée n'est pas de fermer cette route.

M. JEMMELY : il est difficile d'aller de l'avant avec rien !

NICOLET : d'où cette motion, qui donne à l'Exécutif un mandat de réflexion et demande de se pencher sur le trafic de transit, comme cela s'est fait à Chancy, par exemple.

M. ETIENNE : la motion n'a pas pour but de proposer une solution précise, mais de demander à l'Exécutif d'étudier les possibilités et de formuler des propositions. Techniquement elle est correcte.

M. BUBLOZ : le problème du trafic de transit existe sur la commune et le but est vraiment de le prendre en compte, ainsi que celui de la sécurité.

M. BRÜDERLIN : la situation de Chancy et celle de la route de Forestal sont incomparables.

M. GARDI : il faut bien se rendre à l'évidence, qu'avec des rétrécissements, les gens roulent vite si personne ne vient en face. Chancy constate le même problème. Cela fait longtemps que nous aimerions que les automobilistes empruntent la route de Chancy, et malgré nos propositions, l'Etat n'a pas de sous. Il est urgent que l'Etat se bouge les fesses, car au moment où une route d'évitement sera réalisée à Soral, il y aura également moins de trafic de transit chez nous aussi.

Nous pouvons aussi installer tous les panneaux que nous voulons, mais M. GARDI reste persuadé que cela ne changera pas les choses. Encore une fois, il faut que les communes avoisinantes concernées se mettent ensemble pour proposer un projet global.

M. GOY : on en vient sur un plan directeur de la mobilité communale. La motion n'est donc plus juste, essentiellement au niveau du titre de celle-ci.

M. JUNGO propose alors que les conseillers se prononcent pour un amendement du titre, et de changer « route de Forestal » par « villages de la commune ».

Au vu de la discussion de ce soir, le texte aurait besoin de quelques rectifications. M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui sont pour le renvoi en commission ?

11 pour / 0 contre / 0 abstention

M. ISELI refuse de voter sur un objet utopique pour lequel il ne voulait même pas entrer en matière.

Son refus sera considéré comme une abstention.

7. Autres propositions de motions et résolutions

Rien à signaler.

8. Demande de naturalisation

Huis clos.

9. Rapports des commissions**9.1 Commission travaux**

- Déclassement de parcelles : le débat était intéressant. M. GAILLARD propose que le PV de la commission soit transmis à tous les conseillers avant d'en parler et de prendre une décision.
- Parcelle de la Paroisse : idem que ci-dessus.

Le but est de pouvoir voter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. GAILLARD se tient à la disposition des conseillers qui auraient des questions.

9.2 Commission sociale

- Statut du personnel : cf. point. 5 de l'ordre du jour.
- Fête de la musique : le groupe Ostap Bender serait d'accord de venir, mais peut uniquement le dimanche 21 juin. La commission propose que cette fête se déroule selon la même formule que les autres années, mais le dimanche. L'idée est de trouver deux-trois groupes, mais ce n'est pas facile. M. JUNGO attend une confirmation pour un deuxième groupe.

M. JEMMELY : attention si la fête est organisée le dimanche, car il y a le tournoi de foot et cela risque de mettre les deux manifestations en concurrence. Attention également aux mains pour aider à la mise en place et tout au long de la journée, sans compter que bon nombres des conseillers présents ce soir, ne seront plus en poste le 21 juin.

M. GOY : si la fête se déroule le dimanche il serait d'avis de ne pas proposer un apéritif gratuit pour ne pas faire de l'ombre au tournoi de foot.

Mme VENDEIRA est d'avis qu'au vu du changement de législature, il serait préférable que ce soit l'Exécutif qui se charge de l'organisation de cette manifestation. La commission transmettra des propositions de groupes.

M. GARDI : afin d'éviter que les deux manifestations se marchent dessus, la fête de la musique peut se dérouler à Sézegnin ! Proposition accueillie favorablement par les conseillers.

10. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 30.03.15 à 18h.00 commission ad hoc Portier
- Mercredi 01.04.15 à 20h.30 commission finances
- Mardi 14.04.15 à 20h.30 commission travaux
- Mercredi 15.04.15 à 18h.30 commission sociale
- Mardi 21.04.15 à 20h.30 commission environnement

En attente de la date de la commission économie.

M. ETIENNE : comment faire pour organiser la visite des crèches ?

M. GAILLARD : proposer des dates aux conseillers par e-mail et répondre !

11. Questions et divers

11.1 M. GOY : vernissage de l'exposition de la Laiterie, le vendredi 1^{er} mai à 18h. Photos de Mme Nathalie Huet Gallet sur le thème : Animaux de la région et d'ailleurs.

11.2 M. FLECK : course du coteau le 25 avril prochain. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 avril. Merci de vous adresser directement au secrétariat.

11.3 Mme HALDEMANN : proposons-nous des jobs d'été cette année ?

M. JEMMELY : oui, deux cette année, pour trois semaines consécutives au mois de juillet.

11.4 M. NICOLET : le bruit court que le DIP veut interdire l'utilisation du bus scolaire.

M. JEMMELY : il ne s'agit pour l'instant que d'un bruit. Après un contact pris directement avec Mme EMERY-TORRACINTA, conseillère d'Etat en charge dudit département, rien n'est fait et aucune directive n'est en cours.

Les seules études en cours pour l'instant sont sur le fonctionnement des communes, ainsi qu'une réflexion sur l'ensemble des transports scolaires.

11.5 Mme VENDEIRA : les adresses e-mails des conseillers sortants sont valables jusqu'à quand ? Et à qui s'adresse la séance du Conseil municipal du 2 juin ?

Mme STADLER : les adresses sont valables encore un mois après la fin de la législature.

La séance du Conseil municipal du 2 juin est la séance d'installation, donc elle concerne uniquement les nouveaux conseillers élus.

La séance est close à 23h05.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :